

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 AVRIL 2025
Convocation du 04/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de REMILLY EN MONTAGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marc CHEVILLON.

Etaient présents : M. Guy GARROT, M. Marc CHEVILLON, M. David MORISOT, M. Romain DARBOIS, M. Vincent LEMONDE, M. Nicolas GENDULPHE, M. Christian MIETTON, Mme Christine SEIGNEMARTIN.

Etai(ent) excusé(s) : Mme Jeanne CABANNES donne pouvoir à M. Marc CHEVILLON, Mme Aurélie LEMONDE donne pouvoir à M. Vincent LEMONDE.

Etai(ent) non excusé(s) : M. Serge MONTCHOVET

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. Nicolas GENDULPHE

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Protection sociale complémentaire santé
- Devis SICECO : Changement éclairage public
- Travaux Presbytère
- Devis ONF : Plantation
- Inauguration fin travaux de l'Eglise
- Informations et questions diverses

Avant de débiter l'ordre du jour le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance précédente.

Le Maire procède au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion précédente.

| |
|--|
| PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE |
|--|

11-2025

CDG 21 : Protection sociale risque complémentaire santé au 1er janvier 2026

Vu les articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident.

Cette participation deviendra obligatoire pour les risques santé à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal, en l'état actuel du droit, de 15€ brut mensuel par agent, selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur doivent être proposées selon le mode de contractualisation suivant :

contrat collectif d'assurance (à adhésion facultative – ou obligatoire) souscrit dans le cadre d'une convention de participation.

Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur, sur la base de la procédure déclinée dans le décret n°2011-1474.

Délibération Risques SANTÉ :

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

De Solliciter pour avis le comité social territorial pour :

- l'adhésion au dispositif du CDG 21 pour permettre de signer la convention de participation et son contrat collectif d'assurance proposé par ce dernier.
- fixer le montant de la participation à 15€ mensuel par agent à compter du 1er janvier 2026

DEVIS SICECO : CHANGEMENT ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à une demande d'estimation, le SICECO propose le remplacement des éclairages publics sodium basse pression par des éclairages LED afin de générer des économies d'électricité et d'harmoniser l'ensemble de la commune. Il s'agit de conserver les supports d'éclairage, de remplacer 20 sources lumineuses et de mettre aux normes les coffrets électriques de l'église (coffret A) et du Trembloy (coffret C).

Le budget pour ces travaux référencé EP/1583/C et en attente d'une future programmation est estimé à 21 000€HT. Le dossier est compatible aux subventions des travaux prioritaires avec un taux de 50% jusqu'à 15 000€HT puis 40% de 15 000 à 30 000€HT. Ce qui laisse un reste à charge pour la collectivité de 11 100€HT.

Le conseil accepte la dépense sous forme de fond de concours si le SICECO le souhaite et autorise M. le Maire à signer les documents liés à ce dossier.

TRAVAUX PRESBYTERE

A l'unanimité le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise Henneau concernant les travaux de remise en état des huisseries du Presbytère. Ce devis datant du 1^{er} août 2023, le conseil charge M. le Maire de demander une actualisation du tarif.

DEVIS ONF : PLANTATION

Le conseil municipal étudie le projet de replantation partiel de la parcelle ZK 37 située au lieu-dit « Les Brosses » sous la ligne à haute tension récemment déplacée par RTE.

L'idée initiale était de reconstituer la forêt coupée par les besoins des travaux. L'ONF a été sollicitée et préconise la plantation de 124 érables et de 11 noyers sur une surface de 0,45 Ha. Le devis pour cette plantation et pour la protection des plants s'élève à 2096.20 € TTC. Le conseil regrette qu'il ne s'agisse pas de chênes comme sur le reste de la parcelle mais comprend également les préconisations de l'ONF motivées par l'évolution du climat. Outre le coût initial, l'entretien d'une telle plantation pourrait se révéler important et le conseil ne souhaite pas donner suite à cette proposition dans l'immédiat. Cette partie de la parcelle sera donc ajoutée au bail de location déjà existant et faisant l'objet d'un renouvellement sous réserve de l'accord de l'exploitant.

INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

Inauguration fin des travaux de l'Église

Après accord de l'archevêché, l'inauguration des travaux de l'église pourrait avoir lieu le samedi 13 septembre à 17h00.

Prochaine Journée Citoyenne

Four à pain, mur derrière la forge, nettoyage église, arbres et Renouée dans la Sirène, nettoyage des statues et des bancs de l'église, déchetterie.

Journée de travail des conseillers calée le 3 mai pour enrobé à froid et dalle du four à pain.

Pétition

Le Maire donne lecture d'un texte accompagnant une pétition signée par 74 habitants du village demandant au Maire de mettre tout en œuvre pour faire cesser la maltraitance animale sur l'exploitation de l'EARL Doret. Cette lettre fait état d'une pétition circulant sur internet et ayant recueilli 511 signatures.

Appartement au 15 Grande Rue

Dans l'hypothèse où les actuels locataires libéreraient l'appartement, Christine Seignemartin se porte candidate à la reprise du bail.

La journée citoyenne est prévue le 17 mai 2025.

➤ **Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 16 mai à 20h30.**

Monsieur le Maire clôture la séance à 22h45.

REUNION DU 11 AVRIL2025

| | |
|-------------------------|--|
| CABANNES Jeanne | |
| CHEVILLON Marc | |
| LEMONDE Aurélie | |
| DARBOIS DEREPPAS Romain | |
| GARROT Guy | |
| GENDULPHE Nicolas | |
| LEMONDE Vincent | |
| MIETTON Christian | |
| MONTCHOVET Serge | |
| MORISOT David | |
| SEIGNEMARTIN Christine | |